Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901250-20261016-16102026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390 LEUHAN

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Sont présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, JAFFRÉ Marc, TROALEN Michèle, MARCHAND Anthony, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, MAGUER Myriam, JACQ Ronan, RENOT Erwan, BERTHOU Julie, COIGNARD Thomas, RIVOAL Noa, DURANT Morgane .

Absente : LE FAOU Laura

Monsieur Noa RIVOAL a été nommé secrétaire.

Convocation :
le 9 octobre 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

OBJET : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.
Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.
Se porte candidat pour être membre titulaire : Monsieur LE ROUX Michel
Se porte candidat pour être membre suppléant : Madame QUÉMÉRÉ Martine

Après avoir voté, et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Monsieur Michel LE ROUX, titulaire
- Madame Martine QUÉMÉRÉ, suppléant

Pour représenter la commune de LEUHAN à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX,

MAIRIE DE LEUHAN (Finistère)